

mes-placementsavenir capitalisation

CONTRAT DE CAPITALISATION INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT



PROJET DE CONTRAT VALANT NOTE D'INFORMATION (2/2) CONDITIONS CONTRACTUELLES

N° 2245

JUIN 2020

SOMMAIRE

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE	3
1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT	3
2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT	3
a. Définition contractuelle des garanties offertes	3
b. Durée du contrat	3
c. Modalités de versement des primes	3
d. Délai et modalités de renonciation au contrat	3
e. Formalités à remplir en cas de sinistre	4
f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats	4
g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées	5
h. Loi applicable et régime fiscal	5
3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION	5
a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie	5
b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat	5
c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices	7
4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES	7
5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR	7
6. DATES DE VALEUR	7
a. Dates de valeur retenues lors d'une opération	7
b. Dates d'effet des opérations	7
c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte	7
7. GESTION DU CONTRAT	8
a. Mode(s) de gestion	8
b. Autres opérations	10
8. TERME DU CONTRAT	10
9. MODALITÉS D'INFORMATION	10
10. AUTRES DISPOSITIONS	11
a. Langue	11
b. Monnaie Légale	11
c. Prescription	11
d. Fonds de garantie des assurances de personnes	11
e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	11
f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)	12
g. Techniques de commercialisation à distance	12
h. Traitement et protection des données à caractère personnel	12
PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	13

CONTRAT DE CAPITALISATION INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N° 2245

Le contrat mes-placementsavenir capitalisation est composé :

- du Projet de Contrat Valant Note d'Information constitué de deux documents:
 - le Projet de Contrat Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription, ci-après dénommé bulletin de souscription
 - le Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, ci-après dénommé conditions contractuelles, comprenant la Présentation des supports d'investissement ; il est remis préalablement à la souscription et précise les dispositions essentielles du contrat ainsi que les droits et obligations réciproques du souscripteur et de Suravenir
- des Conditions Particulières qui précisent les caractéristiques et garanties du contrat du souscripteur
- des avenants adressés au souscripteur lors de toute modification apportée à son contrat (exemples: rachat partiel, versement complémentaire, arbitrage)

Le Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles constituera les Conditions Générales de votre contrat à compter de la date de signature du Projet de Contrat Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription.

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE

Nom : Suravenir

Adresse : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT

Le contrat mes-placementsavenir capitalisation n° 2245 est un contrat individuel de capitalisation de type multisupport, régi par le Code des assurances et relevant de la branche 24 (Capitalisation).

2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

La souscription de ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

En souscrivant le contrat de capitalisation individuel mes-placementsavenir capitalisation, le souscripteur constitue et valorise un capital à partir des différents supports d'investissement mentionnés dans la Présentation des supports d'investissement du Projet de Contrat Valant Note d'Information.

a. Définition contractuelle des garanties offertes

Le contrat mes-placementsavenir capitalisation offre, au terme du contrat, le paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère.

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s), diminuées des frais annuels de gestion. Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point 3c.

Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

b. Durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par Suravenir, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par Suravenir. Le souscripteur choisit à la souscription la durée du contrat mes-placementsavenir capitalisation (minimum 8 ans, maximum 99 ans).

c. Modalités de versement des primes

Le souscripteur a le choix entre deux compartiments, qui peuvent être choisis indépendamment l'un de l'autre ou cumulés : un compartiment en gestion libre et un compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée"). Ces modes de gestion sont présentés au point 7.

- Versement initial : à la souscription, le souscripteur réalise un premier versement de 500,00 € minimum, qu'il peut compléter à tout moment par des versements libres ou programmés. Sous réserve du montant minimum requis par compartiment (100,00 € en gestion libre et 300,00 € en mandat d'arbitrage), le souscripteur a la possibilité de positionner son versement initial sur un ou deux compartiments.
- Versements libres : pour un montant minimum de 100,00 €, seuls ou en complément de ses versements programmés. Le versement libre est à positionner sur un seul compartiment. Sur le compartiment en gestion libre, chaque support d'investissement choisi doit être alimenté à hauteur de 25,00 € minimum.
- Versements programmés : le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (prévoir un minimum de 50,00 €/mois, 150,00 €/trimestre, 300,00 €/semestre, 600,00 €/an. Les versements programmés sont à positionner sur un seul compartiment. S'ils sont positionnés sur le compartiment en gestion libre, ils doivent être répartis avec un minimum de 25,00 € par support. Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés : il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année (ajustement annuel des versements) dans son relevé d'information annuel. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition des supports de son versement programmé. Le souscripteur peut, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. En cas de suspension des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres. Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation. Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières, ...), Suravenir se réserve le droit de suspendre l'appel des versements programmés.

Chaque versement sur le compartiment en gestion libre, net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés. À défaut de précision de la part du souscripteur, Suravenir appliquera la répartition effectuée lors du dernier versement. Les versements réalisés sur le compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") sont répartis au prorata des supports du profil de gestion choisi (point 7).

Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.

Les versements sont exclusivement libellés en euros.

d. Délai et modalités de renonciation au contrat

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat mes-placementsavenir capitalisation, matérialisée par la réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - TSA 20004 - 35917 Rennes Cedex 9 ou assistance-vie@suravenir.fr.

Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-dessous :

"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription du contrat mes-placementsavenir capitalisation, que j'ai signée le (____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma renonciation est le suivant : (____). Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties cessent à la date de réception par Suravenir de la présente lettre de renonciation." Date et signature

Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

La faculté de renonciation s'exerce conformément à l'article L. 132-5-1 du code des assurances.

Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L. 132-5-2 du code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du

délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.

L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription.

e. Formalités à remplir en cas de sinistre

En cas de décès du souscripteur du contrat de capitalisation avant l'échéance, les héritiers du souscripteur sont automatiquement substitués à ce dernier. La valeur de rachat du contrat fait partie de la succession du souscripteur. Les héritiers peuvent soit procéder au rachat total du contrat, soit en demander le maintien.

f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats

Frais et indemnités de rachat et autres frais prélevés par l'entreprise d'assurance

Les frais liés au contrat mes-placementsavenir capitalisation et prélevés par Suravenir sont les suivants :

- « Frais à l'entrée et sur versements » :
 - 0,00 % lors de la souscription et lors du versement des primes sur le compartiment en gestion libre
 - 0,00 % lors de la souscription et lors du versement des primes sur le compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")
- « Frais en cours de vie du contrat » :
 - frais annuels de gestion du compartiment en gestion libre :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - frais annuels de gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 1,30 % sur la part des droits exprimés en unités de compte

Les frais annuels de gestion sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier, pour le(s) fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

- pour le(s) fonds en euros, en une fois, lors de la revalorisation annuelle, ou en cours d'année, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente)
- pour les unités de compte, chaque mois, ou en cours de mois, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente).
- « Frais de sortie » :
 - 3 % sur quittances d'arrérages
 - option pour la remise de titres en cas de rachat total ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres
- « Autres frais » :
 - frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs

Les opérations non mentionnées ci-dessus sont gratuites.

Énonciation des fonds en euros

Le contrat mes-placementsavenir capitalisation propose un ou plusieurs fonds en euros, dont les caractéristiques sont précisées dans la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter de nouveaux fonds en euros, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des fonds en euros existants, ou d'en fusionner.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement transférés vers le fonds en euros Suravenir Rendement ou suspendus.

Énonciation des unités de compte de référence

Les unités de compte de référence sont des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPC), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. La liste des unités de compte de référence se trouve dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Les unités de compte sont des placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.

Par ailleurs, Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter des nouveaux supports d'investissement, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des supports d'investissement existants.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un support d'investissement serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce support seraient automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement du Compartiment en Gestion Libre, ou suspendus.

En cas de disparition ou de déréférencement d'une unité de compte, une autre unité de compte de même nature lui sera substituée et les encours seront automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement du Compartiment en Gestion Libre.

Caractéristiques principales des unités de compte

Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription du contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée, conformément à l'article A. 132-4 du code des assurances, par la remise au souscripteur de l'un ou plusieurs des documents suivants, selon le support concerné, lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou la note détaillée sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de chacune des sociétés de gestion.

Frais pouvant être supportés par les unités de compte

Les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion ou par Suravenir, sont détaillés, selon le support concerné, dans l'un et/ou l'autre des documents suivants remis au souscripteur lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Information Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de votre distributeur.

Modalités de versement du produit des droits attachés à la détention d'une unité de compte

- pour **les supports dits de capitalisation**, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte.
- pour **les supports dits de distribution**, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'unités de compte.
- pour **les obligations et pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés** (titres de créance, fonds à formule) **et à la catégorie des SCPI**, les coupons sont réinvestis dans le fonds en euros Suravenir Rendement du compartiment en gestion libre.

g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Sans objet.

h. Loi applicable et régime fiscal

Loi applicable

La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal

Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).

Le régime fiscal indiqué ci-après est celui applicable à un contrat souscrit à compter de la date du présent Projet de Contrat Valant Note d'Information (sous réserve de modifications législatives ultérieures) :

En cas de décès du souscripteur, la valeur de rachat fait partie de la succession du souscripteur.

En cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat total, les modalités d'imposition des produits dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation détenus par le bénéficiaire du rachat :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Unique	Prélèvements sociaux
Entre 0 et 8 ans	12,8 %	17,2 %
Après 8 ans *		
En deçà d'un seuil de 150 000,00 € de primes versées **	7,5 %	17,2 %
A compter d'un seuil de 150 000,00 € de primes versées **	12,8 %	

* Après 8 ans :

- Imposition des produits au taux de 7,5 % et 12,8 % au prorata des primes inférieures et supérieures à 150 000,00 €

- Après abattement annuel de 4 600,00 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200,00 € pour les contribuables soumis à imposition commune.

** Le seuil de 150 000,00 € s'apprécie en termes de primes versées (diminué le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels précédents rachats), au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (contrat de capitalisation + contrat d'assurance vie) détenus par un même titulaire.

Modalités d'imposition des rachats

Lors du rachat, les produits issus de ce rachat seront soumis à un acompte fiscal (prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu), prélevé par l'assureur :

- de 12,8 % avant 8 ans
- de 7,5 % après 8 ans

Puis, à l'occasion de la déclaration de revenus du contribuable, correspondant à l'année du(des) rachat(s), les produits seront assujettis au Prélèvement Forfaitaire Unique.

A l'occasion de cette déclaration, par dérogation au principe d'application du PFU, le contribuable pourra opter de manière expresse et irrévocable pour l'intégration des produits issus du(des) rachats dans l'assiette de ses revenus soumis à l'Impôt sur le Revenu. (A noter : cette option est globale et concernera, le cas échéant, l'ensemble des revenus soumis au PFU de l'article 200 A du CGI).

N.B: Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000,00 € pour les personnes seules, ou 50 000,00 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, pourront demander à l'assureur à être dispensées de PFU au plus tard lors de la demande de rachat.

3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et diminuées des frais annuels de gestion.

Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point 3c.

En cas de sortie partielle d'un fonds en euros en cours d'année, le montant correspondant à la sortie partielle sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéfices au début de l'année suivante, sur la base du taux annuel servi, affecté à la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1er janvier de l'année de la sortie partielle et la date de la sortie partielle.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros avant la première attribution de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats mes-placementsavenir capitalisation, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévus au contrat.

b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

Garanties de fidélité

Sans objet

Valeurs de réduction

Sans objet

Valeurs de rachat

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

o Support(s) en euros

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3.

A titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros :

- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le compartiment en gestion libre nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0,00 % de frais d'entrée) ou,
- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le compartiment en mandat d'arbitrage nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0,00 % de frais d'entrée)

Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG), ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Cumul des primes nettes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros sur le compartiment en gestion libre (taux de FAG de 0,60 %)	994,00 €	988,03 €	982,10 €	976,20 €	970,34 €	964,51 €	958,72 €	952,96 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros sur le compartiment en mandat d'arbitrage (taux de FAG de 0,60 %)	994,00 €	988,03 €	982,10 €	976,20 €	970,34 €	964,51 €	958,72 €	952,96 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

o Supports en unités de compte

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts :

- Sur le compartiment en gestion libre: $100 \times (1 - 0,60 \%) = 99,4000$ UC ou,
- Sur le compartiment en mandat d'arbitrage : $100 \times (1 - 1,30 \%) = 98,7000$ UC.

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc :

- de 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en gestion libre,
- ou de 98,7000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre de parts d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000,00 € (soit 1 000,00 € bruts sur le compartiment en gestion libre ou 1 000,00 € bruts sur le compartiment en mandat d'arbitrage). Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG). Valeur liquidative de départ : 10,00 €.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Cumul des primes nettes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre (taux de FAG de 0,60%)	99,4000	98,8036	98,2108	97,6215	97,0358	96,4536	95,8749	95,2996
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage (taux de FAG de 1,30%)	98,7000	97,4169	96,1505	94,9005	93,6668	92,4491	91,2473	90,0611

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices

Chaque année, Suravenir prélève sur le capital constitué sur le fonds en euros les frais prévus au contrat.

Conformément à l'article A. 132-10 du code des assurances, Suravenir détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter aux contrats de l'entreprise d'assurance.

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1^{er} trimestre, de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats mes-placementsavenir capitalisation.

4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire.

Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Conseil-Réclamations - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, le souscripteur pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Par ailleurs, le souscripteur peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

mes-placements.fr et Suravenir sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR

Le souscripteur peut accéder au rapport sur la solvabilité et la situation financière de Suravenir prévu à l'article L. 355-5 du code des assurances.

6. DATES DE VALEUR

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération

Fonds en euros :

La valorisation des fonds en euros est quotidienne. Chaque investissement sur les fonds en euros commence à produire des intérêts et chaque désinvestissement cesse de produire des intérêts **à compter de la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

Unité(s) de compte :

La vente et l'achat des parts d'unité(s) de compte s'effectuent sur la base de **la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

b. Dates d'effet des opérations

Versement initial :

En ligne : Le versement initial prend effet **au plus tard le 2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Le versement initial prend effet **au plus tard le 3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Versements libres :

En ligne : Les versements prennent effet **au plus tard le 2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Les versements prennent effet **au plus tard le 3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Arbitrages :

En ligne : Les arbitrages effectués les jours ouvrés et le samedi avant 23 heures prennent effet le **1^{er} jour ouvré** suivant la saisie, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Toute autre demande d'arbitrages : Les arbitrages prennent effet au plus tard le **2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Rachats :

Les rachats prennent effet au plus tard le **3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte

Dans les cas suivants, les opérations ne s'effectuent pas sur la base de la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération :

- Si la valorisation de l'unité de compte n'est pas quotidienne, les opérations s'effectuent sur la base de la 1^{ère} valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet ;
- Si l'unité de compte intègre un préavis, les opérations s'effectuent sur la base de la valorisation après application du délai de préavis déterminé par la société de gestion. Le souscripteur a la possibilité de prendre connaissance des unités de compte concernées et des modalités de leur valorisation via les Prospectus de chaque support ;
- Si l'unité de compte est étrangère, et que la date d'effet de l'opération coïncide avec un jour férié du pays étranger auquel l'unité de compte est rattachée, les opérations s'effectuent sur la base de la 1^{ère} valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet.

Ces cas particuliers sont détaillés dans les Prospectus des supports concernés.

Les unités de compte immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPC), produits structurés, supports à fenêtre de commercialisation ou certificats peuvent présenter des caractéristiques spécifiques liées aux conditions d'investissement ou à la valorisation. Ces caractéristiques sont précisées dans les annexes complémentaires de présentation de ces supports.

Pour la valorisation des supports ETFs, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de clôture.

Pour la valorisation des Certificats, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de 17h00.

Les valeurs liquidatives publiées en devise autre que l'euro sont converties en euro selon la parité retenue par Suravenir de manière quotidienne.

7. GESTION DU CONTRAT

Le souscripteur a le choix entre deux compartiments, qui peuvent être choisis indépendamment l'un de l'autre ou cumulés : un compartiment en gestion libre et un compartiment en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ").

Au terme du délai de renonciation prévu au point 2d, lorsque les opérations sont compatibles avec le(s) compartiment(s) et les options choisies, le souscripteur peut effectuer les opérations décrites dans ce point 7.

En cas d'ouverture d'un compartiment en mandat d'arbitrage, les supports éligibles au mandat ne seront plus accessibles sur le compartiment en gestion libre. Si le contrat était investi sur l'un de ces supports, le souscripteur devra désinvestir par arbitrage avant l'ouverture du compartiment en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ").

En cours de vie du contrat, le souscripteur a la possibilité d'ouvrir ou fermer un compartiment, modifier ou résilier une option.

Le déclenchement et la prise en compte des différentes opérations (hors versements programmés) peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive de celles déjà en cours.

a. Mode(s) de gestion

• Compartiment en gestion libre

Arbitrage

Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital pour un montant minimum de 50,00 €, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation. Le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 25,00 € excepté en cas de désinvestissement total du support.

Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie d'un fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

Options d'arbitrages programmés

Sont dites options d'arbitrages programmés les options suivantes :

- Rééquilibrage automatique
- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Stop-loss relatif
- Dynamisation des plus-values

Les options sécurisation des plus-values et stop-loss relatif peuvent être combinées. Toute autre combinaison d'options est impossible.

Les options d'arbitrages programmés sont accessibles si :

- seul le compartiment en gestion libre est ouvert,
- le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les options peuvent être positionnées à la conclusion ou en cours de vie du contrat. Si l'option d'arbitrages programmés est mise en place en cours de vie du contrat, la mise en œuvre de l'option sera effective au 1er jour ouvré suivant le traitement de la demande.

Les arbitrages programmés seront par ailleurs automatiquement suspendus si sont demandés la conversion en rente ou un rachat total ou si la souscription arrive à son terme. La prorogation du contrat au terme entraîne la prorogation des options d'arbitrages programmés.

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, tout ou partie du capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s), selon les modalités décrites ci-après.

Les supports d'investissement éligibles aux différentes options sont précisés dans la Présentation des supports d'investissement placée à la fin des Conditions Contractuelles, par ailleurs disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 50,00 € seront déclenchés.

Rééquilibrage automatique

La répartition du contrat évolue selon les fluctuations du marché.

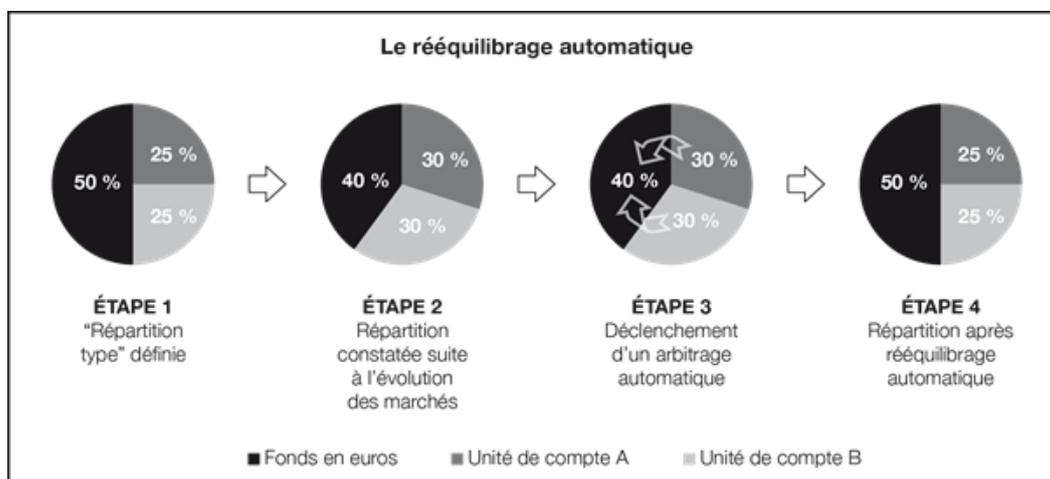
L'option de rééquilibrage automatique permet de définir une « répartition type » de tout ou partie des supports d'investissement du contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette « répartition type ».

Les supports présents sur le contrat mais non sélectionnés dans le cadre de l'option ne seront pas affectés par les arbitrages de rééquilibrage automatique.

Afin de respecter la « répartition type » choisie entre les supports d'investissement (2 minimum), l'option permet d'arbitrer automatiquement à périodes fixes (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

Chaque arbitrage de rééquilibrage automatique est réalisé le 20 du mois de chaque fin de période.

Exemple :



Si la mise en place de l'option est choisie en parallèle de versements programmés sur le contrat, la date des versements programmés doit être positionnée entre le 1^{er} et le 10 du mois. Sinon, la date des versements programmés est à modifier.

En cas d'arbitrage ou de rachat partiel sur un contrat doté de l'option de rééquilibrage automatique, l'option sera systématiquement arrêtée pour permettre l'opération souhaitée. L'option de rééquilibrage automatique ne sera pas remise en place par défaut. Pour remettre en place l'option à l'issue de l'opération de rachat partiel ou d'arbitrage, une demande de mise en place de l'option devra être reformulée sur le bulletin de rééquilibrage automatique.

L'option de rééquilibrage automatique sera automatiquement suspendue dans les cas suivants :

- en cas de fermeture d'un support présent dans la " répartition type " entraînant un transfert des encours vers un fonds en euros
- en cas d'indisponibilité d'un fonds en euros, et si l'un d'eux est présent dans la répartition type choisie.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option de rééquilibrage automatique est susceptible de se déclencher automatiquement.

Investissement progressif

Cette option permet d'orienter progressivement tout ou partie du capital d'un ou deux support(s) de départ éligible(s) à cette option vers des supports d'arrivée au choix éligible(s) à cette option, en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Le montant global à arbitrer depuis les supports de départ est de 1 000,00 € minimum. Celui-ci devra être disponible sur les supports de départ dès la mise en place de l'option.

A noter que si l'investissement progressif est mis en place à la création du contrat, il doit être positionné sur la totalité du capital investi.

L'option permet de choisir le nombre d'arbitrages, consécutifs, leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) et le montant à investir progressivement. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital à investir progressivement et du nombre d'arbitrages.

Ne seront pas prises en compte par l'option, les sommes investies sur le(s) support(s) de départ après la mise en place de l'option.

Si plusieurs supports d'arrivée ont été choisis, le montant arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

Sécurisation des plus-values

Cette option permet de sécuriser les plus-values en cas de hausse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s) réalise la plus-value choisie, la plus-value constatée est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La plus-value fixée doit être au minimum de 5 % du capital net investi.

Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option sécurisation des plus-values. La plus-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.

La plus-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la plus-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Tout versement effectué sur un nouveau support d'investissement ne sera pas concerné par cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option sécurisation des plus-values est susceptible de se déclencher automatiquement.

Stop-loss relatif

Cette option permet de limiter les pertes causées par une baisse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Après constatation d'une moins-value sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s), la totalité du capital net investi sur ce(s) support(s) est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La moins-value fixée doit être de minimum 5 %.

La moins-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et la plus haute valeur atteinte par le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option. Le capital net investi prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option.

La moins-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré qui suit la valorisation ayant constaté la moins-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Une fois l'arbitrage réalisé pour un support, l'option est interrompue pour ce support. Les versements postérieurs à l'arbitrage ne seront pas concernés par l'option.

Si le désinvestissement de la totalité du capital investi sur un support choisi pour le stop-loss relatif intervient suite à une action du titulaire sur le contrat (arbitrage, rachat partiel), l'option est maintenue.

Les versements postérieurs à cette action sur le support considéré seront concernés par l'option.

Dynamisation des plus-values

Une fois que la plus-value de chaque fonds en euros correspondant à la revalorisation telle que définie au point 3 est attribuée, elle peut être arbitrée automatiquement vers les supports au choix éligibles à cette option. L'option s'applique automatiquement à tous les fonds en euros détenus sur le contrat. L'arbitrage automatique se déclenche à condition que le montant cumulé des revalorisations de tous les fonds en euros détenus sur le contrat soit supérieur à 50,00 €.

En cas de pluralité de supports d'arrivée éligibles en dynamisation, le capital arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

La demande de mise en place de l'option doit parvenir à Suravenir avant le 31 décembre pour pouvoir dynamiser les plus-values de l'année.

• *Compartiment en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ")*

Sous réserve d'un encours minimum de 300,00 €, le souscripteur a la possibilité de donner mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable et conformément au profil de gestion qu'il aura choisi parmi les profils de gestion proposés :

- la sélection des supports d'investissement référencés dans le compartiment en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ") du contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, effectué sur son contrat sera investi
- la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée « arbitrage »

Afin de réaliser dans les meilleures conditions son mandat, Suravenir peut recourir aux conseils de société(s) de gestion ou conseil en investissement (CIF).

Dès lors que le mandat d'arbitrage est souscrit sur le compartiment en mandat d'arbitrage du contrat, le souscripteur s'interdit de procéder, de sa propre initiative, à la sélection et aux arbitrages entre les supports d'investissement du compartiment en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ") du contrat. Les autres opérations attachées au contrat restent du ressort exclusif du souscripteur.

Les caractéristiques du mandat d'arbitrage et ses modalités d'application sont détaillées dans le Règlement du mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ") disponible auprès de votre distributeur et remis lors de la mise en place d'un mandat.

Arbitrages entre compartiments

Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital entre les compartiments de son contrat, pour un montant minimum de 50,00 €, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation.

Le solde minimum devant rester sur le compartiment est de 100,00 € en gestion libre et 300,00 € en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée "), excepté en cas de désinvestissement total du compartiment.

Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie du (des) fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

En cas de sortie totale du fonds en euros d'un des compartiments, la revalorisation se fera conformément au point **3a**.

b. Autres opérations

Rachat partiel ou total

À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur :

- **en cas de rachat partiel** : son montant devra être au moins égal à 1 000,00 €, la valeur restant sur le contrat devant demeurer elle-même supérieure à 1 000,00 €. Le rachat partiel est à positionner sur un seul compartiment. Il sera automatiquement effectué au prorata de la valeur représentative de chaque support d'investissement détenu dans les cas suivants :
 - à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement si le rachat concerne le compartiment en gestion libre ;
 - si le rachat concerne le compartiment en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ") (point **7**).
- **en cas de rachat total** : son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte sont indiquées dans les Caractéristiques Principales des supports concernés.

Rachats partiels programmés

Les rachats partiels programmés sont à positionner sur un seul compartiment. Ils seront automatiquement effectués au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement éligible détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement ;
- si le rachat concerne le compartiment en gestion libre ;
- si le rachat concerne le compartiment en mandat d'arbitrage (" gestion pilotée ") (point **7**).

Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 50,00 € en périodicité mensuelle, 150,00 € en trimestrielle, 300,00 € en semestrielle ou 600,00 € en annuelle. La valeur restant sur le contrat après chaque rachat partiel programmé doit demeurer elle-même supérieure à 100,00 €. Le solde minimum devant rester sur chaque unité de compte est de 25,00 €.

Cette option est disponible dès lors que :

- La valeur de rachat atteinte sur le contrat du souscripteur est supérieure à 1 000,00 € ;
- Le souscripteur n'a pas choisi de versements programmés ;
- Le souscripteur n'a pas d'avance en cours ;
- Le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les rachats partiels programmés sont compatibles avec les options d'arbitrages programmés dès lors qu'ils sont positionnés « au prorata des parts de supports d'investissement présents au moment de chaque rachat ».

Les rachats partiels programmés seront automatiquement arrêtés si le souscripteur souhaite obtenir une avance, nantir son contrat ou mettre en place des versements programmés.

Demande d'avance

Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de Suravenir, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Conversion en rente

Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente, à condition d'être âgé de moins de 85 ans.

Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

- Réversion de la rente ;
- Annuités garanties ;
- Rentes par paliers croissants ;
- Rentes par paliers décroissants ;
- Garantie dépendance.

Les modalités de calcul de la rente lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Remise de titres en cas de rachat total ou au terme

Les modalités de la remise de titres en cas de rachat total ou au terme et de sa tarification peuvent être communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

8. TERME DU CONTRAT

Le souscripteur a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription du contrat mes-placementsavenir capitalisation, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de Suravenir. Le contrat sera automatiquement prorogé pour des périodes successives d'un an, à compter de la date d'échéance du contrat, sauf en cas de demande contraire du souscripteur ;
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts y afférents ;
- la conversion de son capital en rente, selon les modalités précisées au point **7b**.

9. MODALITÉS D'INFORMATION

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant notamment :

- la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent ;

- la répartition de la valeur de rachat entre les supports du contrat ;
- l'évolution annuelle de ces supports.

Ces informations sont également disponibles, sur simple demande, auprès de son distributeur.

Le souscripteur sera informé de la conclusion de son contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et accèdera, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, à toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et du distributeur du contrat, relative à sa souscription du contrat mes-placementsavenir capitalisation (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels) sur le site internet du distributeur du contrat, et plus particulièrement par l'éventuel accès au service de dématérialisation qui permettra au souscripteur de recevoir, consulter et de conserver tout type de communication contractuelle dématérialisée déposé par Suravenir ou le distributeur du contrat sur l'espace personnel du souscripteur du site internet du distributeur du contrat et/ou par courriel dans sa messagerie personnelle à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.

Le souscripteur accèdera au service en ligne en utilisant les codes d'accès fournis par son distributeur et dont les modalités d'octroi, d'utilisation, d'opposition sont visées aux conditions générales de service établies par son distributeur.

En souscrivant le contrat mes-placementsavenir capitalisation, le souscripteur reconnaît que les documents électroniques auxquels il a accès se substituent à l'envoi sous forme papier. Il lui appartient de les conserver sur le support de son choix.

Le souscripteur s'engage à informer le distributeur de son contrat de toute difficulté rencontrée dans la délivrance des documents électroniques.

Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des Conditions Contractuelles matérialisée notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat du souscripteur.

10. AUTRES DISPOSITIONS

a. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre Suravenir et le souscripteur est la langue française.

b. Monnaie Légale

Le contrat mes-placementsavenir capitalisation et toutes les opérations qui y sont attachées sont exprimés à tout moment dans la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions et aux opérations en cours.

c. Prescription

Les actions personnelles se prescrivent par 5 ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription suivantes :

- La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- La demande en justice, même en référé. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure ;
- Une mesure conservatoire prise en application du Code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

La prescription est également interrompue par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ou l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par Suravenir au souscripteur en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par le souscripteur à Suravenir en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

En outre, la prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure.

La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation.

Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée.

d. Fonds de garantie des assurances de personnes

Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les entreprises d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et doivent être conformes aux dispositions codifiées aux articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier, complétées par ses textes réglementaires d'application.

En application de ce cadre légal, Suravenir préalablement à la souscription du contrat, à l'exécution de toute opération demandée par le souscripteur sur le contrat ou lorsqu'elle l'estime nécessaire, se réserve la faculté d'identifier ce dernier ou le bénéficiaire effectif de l'opération demandée, ainsi que de vérifier l'origine ou la destination des fonds. Ces vérifications pourront être faites par tout moyen adapté probant. Suravenir se réserve le droit de ne pas exécuter une opération qui ne lui permettrait pas de se conformer à la réglementation en vigueur au jour de la demande ; Suravenir informera le souscripteur de son refus de réaliser l'opération demandée. Par conséquent, le souscripteur, dès la souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à faciliter pour Suravenir et son distributeur le respect de ses obligations réglementaires en la matière en fournissant, à première demande toute information et toute pièce justificative qui serait nécessaire, respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même.

Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que Suravenir n'accepte pas les opérations en espèces ;
- que Suravenir recueille systématiquement tout document permettant la justification de toute opération, isolée ou fractionnée, en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération ;
- que Suravenir recueille systématiquement l'origine des fonds de tout versement ou le motif économique d'une opération de rachat.
- que pour des souscriptions dites " à distance ", une double vérification d'identité sera effectuée

Le souscripteur, ou, le cas échéant, son (ses) bénéficiaire(s) effectif(s), dès sa (leur) souscription et pour toute la durée de son (leur) contrat, s'engage(nt) à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même
- permettre à Suravenir et à son intermédiaire distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire :
 - o à l'identification et à la vérification de l'identité des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter le souscripteur ;
 - o à la connaissance de la situation patrimoniale du souscripteur ou le cas échéant son(ses) bénéficiaire(s) effectif(s) ;

- o à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds ;
- o à la réalisation des obligations réglementaires de l'assureur ou de ses intermédiaires distributeurs.

f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)

Dispositions relatives aux réglementations FATCA et « Norme commune de déclaration (CRS) » :

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (ou des) pays envers le(s)quel(s) le souscripteur est soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription ;
- pour le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) ;
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France) ou en présence d'un indice d'extranéité.

Conformément à la réglementation fiscale sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dite « Norme commune de déclaration (CRS) » et à la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », Suravenir a l'obligation de recueillir et déclarer certaines informations sur la résidence fiscale du souscripteur ou du bénéficiaire. Afin de permettre à Suravenir de se conformer à ses obligations de déclaration aux autorités fiscales compétentes, le souscripteur ou le bénéficiaire doit indiquer sa ou ses résidence(s) fiscale(s), ainsi que le numéro d'identification fiscale pour chaque juridiction donnant lieu à transmission d'informations, lorsqu'il en existe.

Si la résidence fiscale se trouve hors de France, Suravenir peut être amené, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives au contrat à l'Administration fiscale française qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales des Etats dans lesquels le souscripteur ou le bénéficiaire est résident fiscal.

En tant qu'Institution financière, Suravenir n'est pas autorisé à vous fournir des conseils d'ordre fiscal. Pour plus de précisions concernant le formulaire d'auto-certification inséré dans le document de souscription, les explications ou la détermination du pays de résidence fiscale, le souscripteur peut se rapprocher de son conseiller fiscal indépendant ou des autorités fiscales de son pays.

Pour en savoir plus et notamment accéder à une liste des Juridictions ayant signé des accords d'échange automatique d'informations, le souscripteur ou le bénéficiaire peut consulter le Portail de l'OCDE : (<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>).

Suravenir attire l'attention du souscripteur sur le fait que le défaut de remise de ces informations est sanctionné par une amende de 1 500,00 € si le pays de fiscalité est signataire de l'accord OCDE-CRS. Sans réception de ces informations, Suravenir est dans l'obligation de communiquer votre dossier aux autorités françaises, de déclarer que vous êtes tenu(e) à des obligations fiscales à l'égard des Etats pour lesquels un indice d'extranéité a été détecté. Suravenir ne pourra plus établir de nouvelle relation contractuelle avec le souscripteur ou le bénéficiaire.

Suravenir rappelle qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000,00 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000,00 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

Le souscripteur reconnaît ainsi devoir informer Suravenir de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le formulaire d'auto-certification FATCA/CRS-OCDE correspondant dûment complété et signé.

g. Techniques de commercialisation à distance

Les frais afférents à la technique de commercialisation à distance utilisée sont à la charge du souscripteur (frais d'envois postaux, communications téléphoniques, connexion Internet...) et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

h. Traitement et protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le souscripteur sont collectées et traitées par Suravenir qui l'informe, conformément à la réglementation applicable à la protection des données, que ce traitement est réalisé sur la base de l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles, pour respecter ses obligations légales ou réglementaires, sur la base du consentement lorsque celui-ci est requis ou quand cela est justifié par ses intérêts légitimes.

Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Les données collectées pourront donner lieu à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, traitement qui est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat par exemple, afin de connaître et/ou de déterminer le profil investisseur du souscripteur. Dans ces cas, le souscripteur a le droit d'obtenir une intervention humaine.

Le souscripteur consent au traitement de ces données par la signature des documents précontractuels.

Si le souscripteur a donné une autorisation spéciale et expresse pour le traitement de certaines données, il peut la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou l'exécution du contrat.

Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Suravenir qui les utilise pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, les études actuarielles, l'évaluation du risque, la lutte contre la fraude, la gestion des contentieux, la conservation des documents, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Les destinataires de ces données sont ses mandataires, ses sous-traitants, les tiers archiveurs, les agrégateurs, les distributeurs du contrat, les réassureurs ou co-assureurs, toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Suravenir conservera ces données, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles Suravenir est tenue.

Le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : protectiondesdonnees@arkea.com

Le souscripteur peut exercer son droit d'opposition pour l'utilisation des informations traitées à des fins de prospection commerciale auprès des tiers qui a recueilli son consentement.

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la politique des données personnelles disponible sur le site www.suravenir.fr

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Cette présentation détaille tous les supports d'investissement du contrat mes-placementsavenir capitalisation, ainsi que leur éligibilité aux options d'arbitrages programmés (supports d'arrivée et supports de départ).

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), la note détaillée ou, le cas échéant, l'annexe de présentation de chaque support est (sont) remis(e - s) au souscripteur préalablement à tout investissement. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société de gestion, les Informations Spécifiques étant disponibles sur le site du distributeur.

Les supports éligibles à l'option de rééquilibrage automatique sont indiqués par un « • ».

Pour les autres options, les supports éligibles au départ sont indiqués par un « D » et à l'arrivée par un « A ».

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, le capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s).

LISTE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

1 - FONDS EN EUROS	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
FONDS EN EUROS SURAVENIR RENDEMENT DU COMPARTIMENT EN GESTION LIBRE Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Rendement sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site mes-placements.fr.	D	A	D	A	●	●	●	
FONDS EN EUROS SURAVENIR RENDEMENT DU COMPARTIMENT EN MANDAT D'ARBITRAGE Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement.	-	-	-	-	-			●
FONDS EN EUROS SURAVENIR OPPORTUNITÉS Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Dynamique de Suravenir qui vise sur le moyen/long terme, un potentiel de performance supérieur à celui du fonds en euros Suravenir Rendement, avec, en contrepartie, un risque de volatilité des rendements plus important. Le fonds en euros Suravenir Opportunités est non éligible aux investissements par arbitrage. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Opportunités sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site mes-placements.fr.	D	-	D	-		●	●	

2 - UNITÉS DE COMPTE DE RÉFÉRENCE (CLASSÉES PAR CATÉGORIE MORNINGSTAR)

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS AFRIQUE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS AFRICA NC	LU0329759848	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS AFRIQUE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR PAN AFRICA UCITS ETF - ACC	LU1287022708	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS AFRIQUE DU SUD & NAMIBIE	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES MSCI SOUTH AFRICA ETF USD ACC	IE00B52XQP83								●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	LU0840617350	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND AG - ETF	ISHARES CORE DAX® UCITS ETF (DE)	DE0005933931								●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GERMAN EQUITIES TYP O	DE0008474289	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GERMANY FUND A-DIST-EUR	LU0048580004	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR DAX (DR) UCITS ETF - ACC	LU0252633754								●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - LATIN AMERICAN FUND A2 EUR	LU0171289498	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - LATIN AMERICAN FUND E2 EUR	LU0171289571	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF USD (DIST)	IE00B27YCK28								●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - LATIN AMERICA FUND A-DIST-USD	LU0050427557	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF ACC	LU1900066629	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASEAN	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASEAN FUND A-DIST-USD	LU0048573645	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	COMGEST SA	CG NOUVELLE ASIE C	FR0007450002	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP ASIA LC	LU0145648290	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP ASIA NC	LU0145648886	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A. (ETF)	XTRACKERS MSCI EM ASIA SWAP ETF 1C	LU0292107991								●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-ACC-EUR	LU0261946445	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-DIST-EUR	LU0069452877	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-DIST-USD	LU0048597586	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-ACC-EUR	LU0413542167	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-DIST-USD	LU0054237671	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING ASIA FUND A-ACC-EUR	LU0329678410	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A R.L.	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A(ACC)EUR	LU0229940001	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A R.L.	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND N(ACC)USD	LU0152928064	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	INVECO MANAGEMENT S.A.	INVECO FUNDS SICAV - INVECO ASIA OPPORTUNITIES EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115143082	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN P EUR	LU0255976994	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST ASIAN SMALL/MID CAP NC	LU0236154448	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A R.L.	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0390135415	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - PACIFIC FUND A-DIST-USD	LU0049112450	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF - ACC-EUR	LU1900068328								●
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AUSTRALIA FUND A-DIST-AUD	LU0048574536	A	D	A	D	●	●	●	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CLARTAN ASSOCIÉS	ROUVIER EUROPE C	LU1100076808	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DELUBAC ASSET MANAGEMENT	DELUBAC PEA P	FR0010461723	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DELUBAC ASSET MANAGEMENT	DELUBAC PRICING POWER P	FR0010223537	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST EUROPEAN EQUITY HIGH CONVICTION LC	LU0145634076	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST EUROPEAN EQUITY HIGH CONVICTION NC	LU0145635123	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE SYNERGY A EUR	LU1102959951	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0296857971	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROWTH FUND A-DIST-EUR	LU0048578792	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN LARGER COMPANIES FUND A-DIST-EUR	LU0119124278	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIL GESTION	FIDELITY EUROPE A	FR0000008674	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA EUROPE STOCK N	FR0010627810	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN EQUITY FUND A ACCUMULATION EUR	LU0028118809	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN STRUCTURED EQUITY FUND A ACCUMULATION EUR	LU0119750205	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE DYNAMIC FUND A (ACC) - EUR	LU0210530662	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE EQUITY FUND A (DIST) - EUR	LU0053685029	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	VANGUARD GROUPE IRELAND LIMITED	VANGUARD FTSE DEVELOPED EUROPE UCITS ETF	IE00B945VV12								●
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	FR0013072097	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND AG - ETF	ISHARES STOXX EUROPE MID 200 UCITS ETF (DE)	DE0005933998								●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS A EUR ACC	FR0010149112	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS EUROPEAN OPPORTUNITIES LD	DE0008474156	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST EUROPEAN SMALL CAP NC	LU0236147079	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EUROPE MIDCAPS A EUR	FR0010177998	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE A	FR0010321810	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE R	LU0489687243	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	FR0000974149	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	AMILTON ASSET MANAGEMENT	AMILTON PREMIUM EUROPE R	FR0010687749	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP A CAPITALISATION EUR PF	LU0212992860	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND A-ACC-EUR	LU0261951528	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN SMALL CAP EQUITY FUND A ACCUMULATION EUR	LU0028119013	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE SMALL CAP FUND A (DIST) - EUR	LU0053687074	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP R	LU1303940784	A	D	A	D/A	●	●	●	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SMALL CAP EUROPE P EUR	LU0130732364	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROPE DIVIDEND B CAP	BE0057451271	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE SELECT DIVIDEND 30 UCITS ETF DIST	LU1812092168								●
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE DIVIDENDE C	FR0010546929	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS AÉQUITAS R C/D	FR0000975880	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI CAC 40 UCITS ETF-C	LU1681046931								●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA FRANCE OPPORTUNITÉS C	FR0000447864	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DNCA FINANCE	CENTIFOLIA C	FR0007076930	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DNCA FINANCE	CENTIFOLIA D	FR0000988792	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL MANAGEURS R C	FR0010158048	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - TRICOLEURE RENDEMENT A EUR	FR0010588343	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA ALLCAPS A	FR0000422842	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS PATRIMOINE AC	FR0010143545	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF DIST	FR0007052782								●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE OPPORTUNITÉS R	FR0010657122	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA MULTI CAPS C	FR0010298596	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	PALATINE ASSET MANAGEMENT	UNI-HOCHÉ C	FR0000930455	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	AMILTON ASSET MANAGEMENT	AMILTON SMALL CAPS R	FR0010561415	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR MIDDLE-CAP FRANCE P	FR0010565366	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FRANCE FUND A-DIST-EUR	LU0048579410	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS A	FR0000422859	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	GENERALI INVESTMENTS PARTNERS S.P.A. SGR	GENERALI FRANCE FUTURE LEADERS C	FR0007064324	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG FINANCE	HMG DÉCOUVERTES C	FR0010601971	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC SMALL CAP FRANCE A	FR0010058628	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE RENDEMENT FRANCE MIDCAPS C	FR0011640986	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	KEREN FINANCE	KEREN ESSENTIELS C	FR0011271550	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR CR-EUR	FR0000989899	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY MANAGERS F	FR0010922963	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FRANCECAP R	FR0010111732	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE ODYSSEÉ C	FR0010546960	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE PME P	FR0011608421	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS GRANDE CHINE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH CHINA EUR ACC	IE0030351732	A	D	A	D	●	●	●	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC	IE00BD1DJ122	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR JAPAN ESG P	FR0010469312	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL JAPON P	FR0000987968	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - JAPAN FUND A-DIST-EUR	LU00069452018	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - JAPAN FUND A-DIST-JPY	LU0048585144	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - JAPAN EQUITY FUND A (DIST) - USD	LU00053696224	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF DAILY HEDGED TO EUR DIST	FR0011475078								•
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF DIST EUR	FR0010245514								•
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JPX-NIKKEI 400 (DR) UCITS ETF - C - EUR	LU1646359452	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JPX-NIKKEI 400 (DR) UCITS ETF - DAILY HEDGED C-EUR	LU1646359965								•
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION PJPY	LU0176900511	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	VANGUARD GROUPE IRELAND LIMITED	VANGUARD FTSE JAPAN UCITS ETF	IE00B95PGT31								•
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LTD	AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST - AXA ROSENBERG JAPAN SMALL CAP ALPHA FUND B EUR ACC	IE0031069721	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - JAPAN SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND E2 EUR	LU0171289225	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS EMERGENTS P C	FR0010188383	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF-C EUR	LU1681045370								•
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS FUND E2 EUR	LU0171276081	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELA	ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF US	IE00BYVJRP78								•
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	FR0010149302	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	COMGEST SA	MAGELLAN C	FR0000292278	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	DWS INVESTMENT S.A.	DWS EMERGING MARKETS TYP O ND	DE0009773010	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITIES NC	LU0210302286	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - GLOBAL EMERGING A EUR	LU1103293855	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON EMERGING MARKETS FUND A(ACC)EUR-H1	LU0626262082	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	GEMWAY ASSETS	GEMEQUITY R	FR0011268705	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	HMG FINANCE	HMG GLOBETROTTER C	FR0010241240	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF ACC EUR	FR0010429068								•
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	VANGUARD GROUP (IRELAND) LIMITED	VANGUARD FTSE EMERGING MARKETS UCITS ETF USD DISTRIBUTING	IE00B3VVM84								•
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY A EUR ACC	LU0336083810	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON EMERGING MARKETS SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0300743431	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A (ACC) (PERF) - EUR	LU0318933057	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS MARCHÉS FRONTIÈRES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A(ACC)EUR	LU0390137031	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ROYAUME-UNI GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ETF MSCI UK UCITS ETF	FR0010655761								•
ACTIONS RUSSIE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS RUSSIA LC EUR ACC	LU0146864797	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI RUSSIA UCITS ETF ACC	LU1923627092								•
ACTIONS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA RUSSIE (MSCI RUSSIA IMI SELECT GDR) UCITS ETF CAPI	FR0011869387								•
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL AGRIBUSINESS LC	LU0273158872	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL AGRIBUSINESS NC	LU0273147594	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND A-ACC-EUR	LU0303816705	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD JAPON COUVERT	FR0010320366	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI MALAYSIA UCITS ETF	LU191001542								•
ACTIONS SECTEUR AUTRES	VANGUARD GROUP (IRELAND) LIMITED	VANGUARD GLOBAL MINIMUM VOLATILITY UCITS ETF SHARES USD ACC	IE00BYR0C64								•
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CONSOMMATEUR ACTIONNAIRE P	FR0010258756	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - PREMIUM BRANDS A EUR	LU1082942308	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL CONSUMER INDUSTRIES FUND A-DIST-EUR	LU0114721508	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER DISCRETIONARY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032008								•
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER STAPLES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032263								•
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE RC	FR0010058529	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-PREMIUM BRANDS P EUR	LU0217139020	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS LUXE C	FR0000988503	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH HP EUR	LU0190161025	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH PUSD	LU0090689299	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR COMMUNICATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD TELECOMMUNICATION SERVICES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034129								•
ACTIONS SECTEUR EAU	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	FR0010668145	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR EAU	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE WATER & WASTE FUND A ACC EUR	LU1892829828	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR EAU	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-WATER P EUR	LU0104884860	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CLIMATE IMPACT CLASSIC CAPITALISATION	LU0406802339	A	D	A	D	•	•	•	

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-HEALTH P EUR	LU0255978776	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR SERVICES PUBLICS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UTILITIES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034558								•
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BIG DATA A EUR	LU1244893696	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-DIST-EUR	LU0099574567	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A R.L.	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A (ACC) USD	LU0109392836	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A R.L.	JPMORGAN FUNDS - US TECHNOLOGY FUND A (DIST) - USD	LU0082616367	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE B EUR	LU1819480192	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD INFORMATION TECHNOLOGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033667								•
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - ROBOTICS P EUR	LU1279334210	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-DIGITAL P EUR	LU0340554913	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SINGAPOUR	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SINGAPORE FUND A-DIST-USD	LU0048588163	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI SWITZERLAND UCITS ETF-C EUR	LU1681044720								•
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SWITZERLAND FUND A-DIST-CHF	LU0054754816	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS TAIWAN GRANDES CAP.	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES MSCI TAIWAN UCITS ETF USD (DIST)	IE00B0M63623								•
ACTIONS TAIWAN GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - TAIWAN FUND A-DIST-USD	LU0075458603	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS THAÏLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - THAILAND FUND A-DIST-USD	LU0048621477	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS THAÏLANDE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI THAILAND UCITS ETF ACC	LU1900067437								•
ACTIONS TURQUIE	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELA	ISHARES MSCI TURKEY UCITS ETF USD (DIST)	IE00B1FZS574								•
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	BRONGNIART RENDEMENT C	FR0010135434	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	DNCA FINANCE	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO C	FR0012316180	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EQUITY EURO CORE A EUR	LU1730854608	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER VALUE EURO A	FR0011360700	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FUND SICAV - HAPPY @ WORK R	LU1301026388	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R	FR0011169341	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SHARED GROWTH A	FR0007073119	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SHARED GROWTH R	FR0010117093	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EUROLAND EQUITY GROWTH AT EUR	LU0256840447	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	FR0000017329	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMPLEGEST	AMPLEGEST PRICING POWER AC	FR0010375600	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF-D EUR	LU1681047319								•
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO VALEURS RESPONSABLES C	FR0000982761	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND AG - ETF	ISHARES EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	DE0005933956								•
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES EURO DIVIDEND UCITS ETF EUR (DIST)	IE00B0M62S72								•
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE GROWTH A EUR	FR0010505578	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO BLUE CHIP FUND A-DIST-EUR	LU0088814487	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO STOXX 50® FUND A-DIST-EUR	LU0069450319	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL	LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT CARB IMPACT EURO R - CAPITALISATION	LU0414216498	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD EQUITY SRI C	FR0000003998	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF DIST	FR0007054358								•
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF DIST	LU1598690169								•
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND EURO	FR0000443392	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE ACTIVE R	FR0011351626	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE OPTIMAL VALUE R	FR0012144590	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF GÉNÉRATION CR-EUR	FR0010574434	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	FR0010187898	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG ACTIONS RENDEMENT EURO C	FR0010028704	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELA	ISHARES EURO STOXX SMALL UCITS ETF	IE00B02KXM00								•
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES EURO STOXX MID UCITS ETF EUR (DIST)	IE00B02KXL92								•
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS MID CAP EURO R	FR0007061882	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	GROUPE AMENAGEMENT	GROUPE AMENAGEMENT EURO N	FR0010288308	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	FR0000990095	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE ULYSSE C	FR0010546903	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT PEA A	FR0010286005	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EURO E	FR0013188364	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EURO R	FR0011640887	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES A	FR0013076528	A	D	A	D	•	•	•	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR MSCI EMU SMALL CAP (DR) UCITS ETF DIST	LU1598689153								•
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES C EUR	FR0007468798	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	FR0000292302	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P	FR0010097642	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD MONDE FLEXIBLE A	FR0000723692	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	FR0000970253	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIES	ROUVIER EVOLUTION C	LU1100077103	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIES	ROUVIER VALEURS C	LU1100076550	A	D	A	D	•	•	•	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartment	Eligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA EVOLUTIF C	FR0007050190	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA EVOLUTIF PEA C	FR0010354837	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST VENASQUO CLASS B SHARES EUR	LU1526313249	D/A	D	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL CONVICTIONS R	FR0010557967	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EQUITY EUROPE SOLVE A EUR	FR0013219243	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE	FR0007382965	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF PROACTIF EUROPE CR-EUR	FR0010109165	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R CLUB F	FR0010537423	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION CLUB C EUR	FR0010541557	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE PARTNERS P	FR0010738120	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMILTON ASSET MANAGEMENT	AMILTON GLOBAL R	FR0010729087	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMIRAL GESTION	SEXTANT GRAND LARGE A	FR0010286013	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI PATRIMOINE C	FR0011199371	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CYBÈLE ASSET MANAGEMENT	BELLATRIX C	FR0000937435	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL GLOBAL CONVICTIONS R	FR0010687053	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI PATRIMOINE P	FR0011316710	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO GLOBAL CONSERVATIVE FUND E ACCUMULATION EUR	LU0166422070	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO BALANCED-RISK ALLOCATION FUND E ACCUMULATION EUR	LU0432616901	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND A EUR ACC	LU1582988058	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	MANDARINE REFLEX R	FR0010753608	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO VALOR F EUR	FR0011261197	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	CONVICTIONS MULTIFACTORIELS R	FR0013139292	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU INCOME CROSS ASSETS P	FR0011530948	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	UBS LA MAISON DE GESTION	LMGD OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) R	FR0010172437	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE GLOBAL A-EUR	FR0011631035	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE VALEUR A-EUR	FR0007080155	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VIVIANNE INVESTISSEMENT	QUESSANT P	FR0011540558	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	ULYSSES - TACTICAL FUND A	LU0216000082	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN MULTI ASSET INCOME FUND A-DIST-EUR	LU0052588471	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA EVOLUTION EUROPE A	FR0010799296	A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HAAS GESTION	HAAS EPARGNE REACTIF C	FR0011845650	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HMG FINANCE	HMG REDEMMENT D	FR0007495049	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SP CROISSANCE P	FR0000987703	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ STRATEGY 50 CT EUR	LU0352312184	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	FR0010135103	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE REACTIVE P	FR0010097883	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR STRATEDIS C	FR0000296436	A	D	A	D	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY PATRIMOINE A-ACC-EUR	LU0080749848	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A. R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL BALANCED FUND A (ACC) - EUR	LU0070212591	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A. R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL INCOME FUND D (ACC) - EUR	LU0740858492	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	KEREN FINANCE	KEREN FLEXIMMO C	FR0012352524	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - STABLE RETURN FUND BP EUR	LU0227384020	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF PATRIMOINE CR-EUR	FR0000992042	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	FR0007078589	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	CLARTAN ASSOCIÉS	ROUVIER PATRIMOINE C	LU1100077442	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	EUROSE C	FR0007051040	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST EUROSE CLASS B SHARES EUR	LU0512121004	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE A	FR0010041822	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - INCOME EUROPE A EUR	LU0992632538	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ERASMUS GESTION	ERASMUS CAPITAL PLUS R	FR0013053220	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	HAAS GESTION	HAAS EPARGNE PATRIMOINE C	FR0010487512	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN HIGH INCOME FUND A ACCUMULATION EUR	LU0243957239	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN HIGH INCOME FUND E ACCUMULATION EUR	LU0243957742	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	KEREN FINANCE	KEREN PATRIMOINE C	FR0000980427	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTY A	FR0010611293	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER PATRIMOINE A	FR0010434019	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO ALIZÉS F EUR	FR0011276617	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER PRINCE NS FAMILLE C	FR0013065281	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY EURO STRATEGIC PLUS R	FR0011299379	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY EURO STRATEGIC R	FR0010996629	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P	FR0010565515	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM OPTIMUM A	FR0007072160	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	AMILTON ASSET MANAGEMENT	INDEPENDANT PATRIMOINE	FR0010077917	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	FR0010097867	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - QUAM 5 A EUR	LU1005537912	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHNEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	ETHNA-AKTIV T	LU0431139764	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) CONSERVATIVE ALLOCATION FUND A EUR ACC	LU1582982283	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES P EUR	LU0941349192	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL MODÉRÉ	FR0007028907	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SWISS LIFE FUNDS (F) DEFENSIVE P	FR0010308825	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	UBS LA MAISON DE GESTION	LMGD FLEX PATRIMOINE (EUR) R EUR	FR0010626291	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATION GBP PRUDENTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND A EUR ACC	LU1670724373	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE A EUR ACC	LU0592698954	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL EMERGING MARKET CONVICTIONS R	FR0010354811	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON EMERGING MARKETS DYNAMIC INCOME FUND A(ACC)EUR	LU0608807516	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - TOTAL EMERGING MARKETS INCOME FUND D (ACC) - EUR	LU0972618812	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION USD AGRESSIVE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AE-C SHARES	LU0565135745	A	D	A	D	•	•	•	
ALLOCATION USD AGRESSIVE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AU-C SHARES	LU0068578508	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL ALLOCATION FUND E2 EUR	LU0171283533	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALLOCATION USD MODÉRÉE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN GLOBAL FUNDAMENTAL STRATEGIES FUND N(ACC)EUR	LU0949250376	A	D	A	D	•	•	•	
ALT - AUTRES	H2O AM LLP	H2O MULTIEQUITIES R C	FR0011008762	A	D	A	D	•	•	•	
ALT - GLOBAL MACRO	H2O AM LLP	H2O ADAGIO EUR-SR C	FR0013393188	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - GLOBAL MACRO	H2O AM LLP	H2O MODERATO EUR-SR C	FR0013393295	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - GLOBAL MACRO	H2O AM LLP	H2O MULTIBONDS SREUR C	FR0013393329	A	D	A	D	•	•	•	
ALT - GLOBAL MACRO	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND A (ACC) - EUR	LU0095938881	A	D	A	D	•	•	•	
ALT - GLOBAL MACRO	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - ALPHA 10 MA FUND BP EUR	LU0445386369	A	D	A	D	•	•	•	
ALT - GLOBAL MACRO	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE ABSOLUMENT A	FR0007070982	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	AMPEGEST	AMPEGEST LONG/SHORT AC	FR0013203650	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL REMPART EUROPE C	FR0010174144	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA LONG SHORT A	FR0010400762	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	FR0010363366	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE ASSET MANAGEMENT	EXANE FUNDS 2 EXANE PLEIADE FUND B EUR ACCUMULATION	LU0616900774	D/A	D	A	D/A	•	•	•	
ALT - MULTISTRATÉGIES	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL FUNDS PLC - BNY MELLON GLOBAL REAL RETURN FUND (EUR) A ACC	IE00B4Z6HC18	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - MULTISTRATÉGIES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN K2 ALTERNATIVE STRATEGIES FUND A(ACC)EUR-H1	LU1093756242	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
ALT - SYSTEMATIC FUTURES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUEUR	ECHIQUEUR QME A	FR0012815876	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
AUTRES	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	ELAN FRANCE BEAR	FR0000400434	A	D	A	D	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	ACA	CONVERTIBLE EUROPE	FR0010247940	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CONVEX ESG PC	FR0010725499	A	D	A	D	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST CONVERTIBLES CLASS A SHARES EUR	LU0401809073	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE CONVERTIBLES A EUR	LU1103207525	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUEUR	ECHIQUEUR ALTARocca CONVERTIBLES A	FR0011672799	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE EURO MODERATO R	FR0010906461	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM CONVERTIBLES EURO SOPRANE	FR0011034826	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF EUROPEAN CONVERTIBLES CR-EUR	FR0010297564	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND IC	FR0000011074	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R CONVICTION CONVERTIBLES EUROPE	FR0007009139	A	D	A	D	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES MID CAP ESG EURO P	FR0011167410	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES EUROPE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES P	FR0010771055	A	D	A	D	•	•	•	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST CONVERTIBLES NC	LU0179220255	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL RC EUR	FR0010858498	A	D	A	D	•	•	•	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) GLOBAL CONVERTIBLES FUND A EUR ACC	LU1670708335	A	D	A	D	•	•	•	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM FUNDS - GLOBAL CONVERTIBLES FUND (EUR) D (ACC) - EUR	LU0129412937	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES GLOBAL WORLD P	FR0011167402	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AEW CILOGER	SCPI LAFFITTE PIERRE	QS0002005338	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	OPCI OPCIMMO P	FR0011066802	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	SC TANGRAM	FR0013428349	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	QS0002005346	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	BNP PARIBAS REAL EST MAN FRANCE	OPCI BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE P	FR0011513563	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CILOGER	SCPI PIERRE PLUS	QS0002005633	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	LA FRANÇAISE AM	LFP MULTIMMO (PART PHILOSOPHALE)	OP1210907758	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCPI PFO2	QS0002006359	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	OPCI PREIMMO B	FR0013228715	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCI PRIMONIAL CAPIMMO	QS0002005277	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO COMMERCE	QS0002005299	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO CROISSANCE	QS0002005708	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOFAMILY	QS0002006342	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOPIERRE	QS0002005285	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOVIE	QS0002005324	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI EFIMMO	QS0002006003	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI IMMORENTE	QS0002006011	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE P	FR0013219722	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - DIRECT EUROPE	SOFIDY	OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE A	FR0013260262	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - INDIRECT AMÉRIQUE DU NORD	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELA	ISHARES US PROPERTY YIELD UCITS ETF USD (DIST)	IE00B1FZS777	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ IMMO C	FR0000011959	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AMUNDI	AMUNDI ACTIONS FONCIER D	FR0000972655	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES EUROPEAN PROPERTY YIELD UCITS ETF EUR (DIST)	IE00B0M63284	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	BNP PARIBAS AM	BNPP IMMO RESP CLASSIC	FR0010156216	-	-	-	-	•	•	•	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - REAL ESTATE EUROPE B CAP	BE0058187841	A	D	A	D	•	•	•	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR FTSE EPRA/NAREIT DEVELOPED EUROPE UCITS ETF DIST	LU1812091194	-	-	-	-	•	•	•	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EMERGING BONDS A EUR H	LU1160351208	A	D	A	D	•	•	•	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	JP MORGAN AM EUROPE	JPM USD EMERGING MKTS SOV BD ETF	IE00BDDRDY39								•
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS EMPRUNTS PRIVÉS	STATE STREET GLOBAL ADVISORS	SPDR BOFA MERRILL LYNCH EMERGING MARKETS CORPORATE BOND	IE00B7LFX777								•
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES \$ TREASURY BOND 1-3YR UCITS ETF USD (DIST)	IE00B14X4S71								•
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES \$ TREASURY BOND 3-7YR UCITS ETF (ACC)	IE00B3VWN393								•
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES \$ TREASURY BOND 7-10YR UCITS ETF USD (DIST)	IE00B1FZS798								•
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CORE US TREASURY 7-10Y (DR) UCITS ETF	LU1407890620								•
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	STATE STREET GLOBAL ADVISORS	SPDR® BLOOMBERG BARCLAYS U.S. TREASURY BOND UCITS ETF	IE00B44CND37								•
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS PRIVÉS	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES \$ CORP BOND UCITS ETF USD (DIST)	IE0032895942								•
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - INCOME OPPORTUNITY FUND D (PERF) (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0289473059	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (DUBLIN) I - LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A(EUR)	IE00B23XD337	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ US HIGH YIELD AT (H2-EUR)	LU0795385821	D/A	D/A	A	D/A	•	•	•	
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES \$ SHORT DURATION HIGH YIELD CORPORATE BOND UCITS ETF	IE00BCRY6003								•
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - US HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	LU0261953904	A	D	A	D	•	•	•	
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR BOFAML \$ HIGH YIELD BOND UCITS ETF - D-USD	LU1435356149								•
OBLIGATIONS USD INDEXÉES SUR L'INFLATION	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES \$ TIPS UCITS ETF USD (ACC)	IE00B1FZSC47								•
TRADING - LEVERAGED/INVERSE OBLIGATIONS	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	ELAN OBLIG BEAR F EUR	FR0012366763	A	D	A	D/A	•	•	•	

mes-placements.fr - 152 avenue de Malakoff - 75116 Paris - service-client@mes-placements.fr - 01 47 20 33 00. mes-placements.fr est une marque de Finance Sélection, SAS au capital de 126 320 €, RCS de Paris B 424 354 223, SIREN N°424 354 223 enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 001 799 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Démarcheur bancaire et financier. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Suravenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9).